

**Le Maire de CHARRON**

**Vu** le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

**Vu** la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 30 octobre 2023 par L'Entreprise « LES JARDINS D'ALEX » – Affaire suivie par Mr Alexandre DEPRAETERE – Zone Artisanale des Cerisiers– 17230 VILLEDoux pour la taille d'une grosse haie au 4 rue Paul Bourgeon à CHARRON (17230).

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules au niveau des travaux au 4 rue Paul Bourgeon de réaliser les travaux de taille de haie.

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du **Lundi 13 novembre 2023 au Mercredi 15 novembre 2023 inclus**, l'autorisation est donnée à l'Entreprise « LES JARDINS D'ALEX » de réaliser les dits travaux mentionnés ci-dessus.

**Article 2** : pendant les travaux la route **sera barrée** sauf véhicules du chantier.

**Article 3** : La route sera barrée, une déviation sera mise en place par les services techniques de la commune **Lundi 13 novembre 2023 au matin. Seul les véhicules de l'Entreprise seront autorisés à circuler.**

**Article 4** : la remise en état de la chaussée, des trottoirs et des bas-côtés est impérative.

**Article 5** : l'Entreprise « LES JARDINS D'ALEX » assurera la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance de jour comme de nuit, ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux, le nom de l'établissement et son siège social.

**Article 6** :

- La Directrice Générale Des Services,
- L'Entreprise « LES JARDINS D'ALEX »,
- La Gendarmerie Nationale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à l'entreprise « LES JARDINS D'ALEX » et à la Gendarmerie.

Fait à CHARRON, le 9 novembre 2023

P/Le Maire,

L'Adjoint délégué,



Michel ANNÉREAU